

GRUPE DE SUBDIVISIONS DES LANDES  
Zone Artisanale de la Téalère  
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT  
☎ : 05.58.05.76.20. -- Fax : 05.58.05.76.27.

Saint-Pierre-du-Mont, le 14 mai 2008

-----  
Subdivision Landes 1  
-----

Affaire suivie par Melle LAHILLE  
Mél : [helene.lahille@industrie.gouv.fr](mailto:helene.lahille@industrie.gouv.fr)  
-----

N/réf : HL/NM/IC40/D0257/2008-PN  
Fiche processus : 4055-520011-1-4

-----  
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
-----

**Rapport au Préfet**  
-----

Lors de l'inspection du 9 août 2007, il avait été constaté par la société Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité et par la DRIRE, une extraction sur 12 m de profondeur autour d'un pylône électrique très haute tension. Cette extraction semblait compromettre la stabilité du pylône et empêchait tout accès à cette installation électrique.

Un arrêté préfectoral d'urgence a été pris le 30 août 2007. Il demandait notamment de réaliser une étude de stabilité des terrains supportant les pylônes dans la configuration actuelle, ainsi que dans la perspective d'une extraction supplémentaire telle que prévue dans l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2006 autorisant l'extraction sur la carrière de GAMA à Campagne et Meilhan. Cette étude géotechnique a été transmise le 23 novembre 2007 et complétée le 29 janvier 2008. Elle indique les aménagements à réaliser afin d'assurer une stabilité à long terme du pylône.

Nous proposons à Monsieur le Préfet des Landes d'acter ces aménagements par arrêté préfectoral complémentaire dans un délai de 4 mois.

L'inspectrice des Installations Classées,

*signé*

Hélène LAHILLE

